

Le 3 janvier 2023, le Comité de Bassin Landes-Pyrénées du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Nicolas PATRIARCHE** :

Convocation faite le 09 décembre 2022,

Délégués titulaires présents :

Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame Marie-Christine BOURDIEU pour Mont de Marsan Agglomération
Madame Frédérique CHARPENEL pour Marennes Adour Côte Sud
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Délégués excusés :

Monsieur Mathieu BERGE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Julien BAZUS pour le Grand Dax

COVOITURAGE

ETUDES DE CORRIDORS

Présentation est faite des études de covoiturage sur les différents corridors identifiés :

- 6 corridors issus de l'étude multimodale
- 6 corridors identifiés en 2021 par les territoires

Ces corridors sont intégrés au programme de financement européen ELENA.

Le marché d'études intègre également 6 corridors supplémentaires (Options) et pour lesquels les modalités de financement devront être précisées.

Les études seront lancées début 2023 (notification du marché d'études prévue en janvier 2023). Le marché d'études est prévu sur 3 ans. Selon le prestataire retenu, le planning pourra être optimisé sur l'analyse des potentiels.

Il est demandé en séance :

- La possibilité d'ajouter le bassin d'emploi du PETR ALO (MACS, Grand Dax, CCPOA et CC Seignanx) aux analyses : son intégration au programme ELENA pour son financement sera à confirmer, si un autre corridor n'est finalement pas déclenché.

PLATEFORME DE MISE EN RELATION MODALIS

Présentation est faite de la stratégie relative au covoiturage mise en œuvre sur Modalis :

- Rappel de l'existant avec l'intégration des offres de covoiturage des opérateurs privés et institutionnels du territoire, au sein du calculateur d'itinéraire Modalis.
- Présentation de la feuille de route dans les futurs outils Modalis :
 - Version 0 (décembre 2022) : conservation du périmètre fonctionnel existant
 - Version 1 (mars 2023) : conservation du périmètre fonctionnel existant et mise en œuvre d'une plateforme de mise en relation covoiturage dit « classique » au sein du Maas Modalis.

A noter que l'intégration des offres de covoiturage de lignes au sein des outils Modalis est prévue au marché, en option complémentaire.

- Présentation du parcours fonctionnel spécifié au sein du cahier des charges du Maas Modalis.

NAM indique que des groupes de travail techniques dédiés à cette plateforme de mise en relation de covoiturage vont être mis en place en début d'année 2023.

TOUR DE TABLE

Plusieurs questions ont été posées relativement à la stratégie covoiturage :

- Possibilité et opportunité de créer des communautés

Il sera possible de créer des communautés avec la solution Modalis. L'opportunité de le faire restera à démontrer, dans le sens de l'atteinte d'une masse critique.

- Possibilité de créer des interfaces dédiées aux employeurs

Ce développement spécifique est prévu en option au marché sans calendrier ferme de mise en œuvre ni ergonomie déjà construite. Le travail se fera dans le cadre du groupe projet technique qui sera mis en place début 2023.

- Opportunité d'offrir un défraiement aux conducteurs ou covoiturés

Comme indiqué dans l'article transmis par NAM et comme travaillé dans les groupes de travail techniques, le défraiement aux conducteurs et/ou covoiturés n'est pas une solution préconisée par NAM, hors éventuelle limitation dans le temps pour créer une communauté. Ce point de vue est partagé lors du comité de bassin.

- Analyse des potentiels de covoiturage

Plusieurs critères sont à prendre en considération, dont la distance finale entre les potentiels covoiturés. NAM retient une distance maximale d'1 km pour conserver la pertinence. Au-delà, le temps perdu à faire le « dernier kilomètre » est trop important par rapport à l'économie financière potentielle réalisée par les covoitureurs.

- Possibilité de lancer des lignes de covoiturage en dehors des corridors mis en avant par NAM

Oui, c'est possible. Pour mémoire, les analyses de NAM retenaient des corridors dont les flux étaient supérieurs à 2 000 Domicile – Travail quotidiens.

PROJET MODALIS

Présentation est faite du projet de mobilité intégrée Modalis :

- Rappel de la promesse servicielle
- Rappel des 3 niveaux de services proposés aux membres
- Présentation du positionnement de chaque membre par niveaux
- Présentation de la traduction servicielle de chaque niveau pour les usagers des réseaux.

Jean-Pierre ETCHEGARAY se félicite des travaux menés avec NAM et notamment l'acceptation des titres Txik Txak sur la carte MODALIS. Il demande à ce que soit étudié la possibilité d'utiliser la carte Txik Txak ainsi que les tarifs Txik Txak sur le réseau TER.

Renaud LAGRAVE précise que NAM commence le travail sur les communautés tarifaires et que l'acceptation tarifaire stricte des titres urbains sur le réseau TER ne peut se faire qu'avec une compensation du réseau urbain à la Région.

En ce qui concerne l'acceptation de la carte Txik Txak, le sujet sera instruit techniquement, mais les équipes précisent que le sujet ne sera pas simple.

Il est fait mention de la distinction entre les réseaux émetteurs de la carte MODALIS et pour lesquels tous les titres de la communauté Modalis peuvent être hébergés et les réseaux accepteurs qui conservent leur propre carte billettique (laquelle ne peut pas héberger de titres Modalis).

PAROLE DONNEE AUX MEMBRES

Le tour de table révèle la problématique des choix à faire sur la motorisation des véhicules.